

Tailleurs. Le vieux mot local de cozondier, en faveur jusqu'au début du siècle passé, dut céder la pas au terme français correspondant. Il en fut de même du féminin kozandine, remplacée par tailleuse, auquel tend à se substituer couturière, estimé plus distingué.

Le nom d'un premier "cosondier ou couturier" nous est fourni par le second de nos terriers. L'artisan en question, Jehan Meylan, résidait au Lieu au quartier du Haut de Ville. J.M. disparut avant l'an 1526 et dut exercer son activité entre 1489 et 1526. ("Nos anciens Meylan" 92 sq)

Nous connaissons ainsi quelques noms de nos tailleurs de l'époque mais nous ignorons tout de leur activité. Vers la fin du XVIIIe siècle, le nommé Abel Piquet, domicilié au chez Isaac Capt, exerçait la profession. Le recensement de 1785 le qualifie de défunt. Sa veuve continua longtemps à confectionner des vêtements, entre autre pour les pauvres du Chenit. On trouve aussi nommées en 1745, les filles de Pierre Guyoz, tailleuses; Louise A. id en 1765.

Le métier de tailleur, de pique-pottes, comme d'aucuns l'appellent par dérision, ne paraît pas avoir joui de grande faveur dans nos parages. L'essor pris par l'horlogerie et la lapidairerie lui fit sûrement tort dans l'esprit de la population. L'élément étranger vint bientôt remplir les vides. En 1785 déjà on signale la présence d'un certain Georges Hof- maître-tailleur aux abords du Sentier. La ferme de l'Hôpital de la Vallée se dresse sur l'emplacement autrefois occupé par la bicoque du tailleur d'Outre-Savoie. Par la suite, rares furent les gens du pays, j'entends les hommes, qui se résignèrent à manier l'aiguille. Mentionnons les Kurz (Orbe) les Marti, Pletscher, Lerch, Troyon, Schenkel, Génier et autres. (journées de tailleurs à 2 ½ environ en 1775. cpte Golay)

Le cas contraire se produisit chez les couturières, filles du pays à de rares exceptions près. Longtemps ouvrières à la journée, toutes aspirent à travailler chez elles. Il devient de plus en plus difficile de les occuper à la journée nourrie (à la grande journée comme disaient nos pères). Seules des débutantes s'y prêtent encore. La longueur excessive de la journée (à 60 et il y a 3/4 de siècle), les exigences des employeuses et l'insuffisance de la nourriture dans trop de cas, devait fatalement conduire à ce résultat. Nos couturières ont donc réussi à s'émanciper.

Longtemps nos tailleurs furent condamnés à travailler sur du vieux. La population combière se portait en foule aux foires de Mouthe. Des fripiers y cédaient à bon compte toutes sortes de défroques, d'ecclésiastiques, d'hommes de loi, de magistrats, de militaires, de valets, de cochers et autres. Nos tailleurs s'ingéniaient à les adapter au mieux des circonstances. D'aucuns faisaient commerce de ces nippes d'Outre-Jura. Certain habitant des Charbonnières ayant acquis des culottes à la douzaine pour les revendre avec bénéfice se vit affublé du nom de "Pantalon" qu'il transmit à ses descendants.

Les gens bien placés, magistrats ou autres, faisaient pourtant tailler leurs vêtements dans du drap neuf. Certains s'adressaient aux grands tailleurs des villes, ainsi à Rolle ou à Genève. Tel était le cas du secrétaire Golay du Chenit dans la seconde moitié du XVIIIe siècle.

De bonne heure, l'élegance revendiqua ses droits, même dans la haute combe. Le registre des inventaires et divers livres de raison se chargent de le prouver. Nous y reviendrons au chapitre réservé au costume.  
(Étoffes tant pour homme que pour femme procurées à Genève, 1745, 1765, à l'occasion de voyage ou par combiers y établis.

Note sur les tailleurs. Abr. Reymond, tailleur au Chenit 1711.

Habit de dragon à 69 fl. payé par le Chenit en 1715.

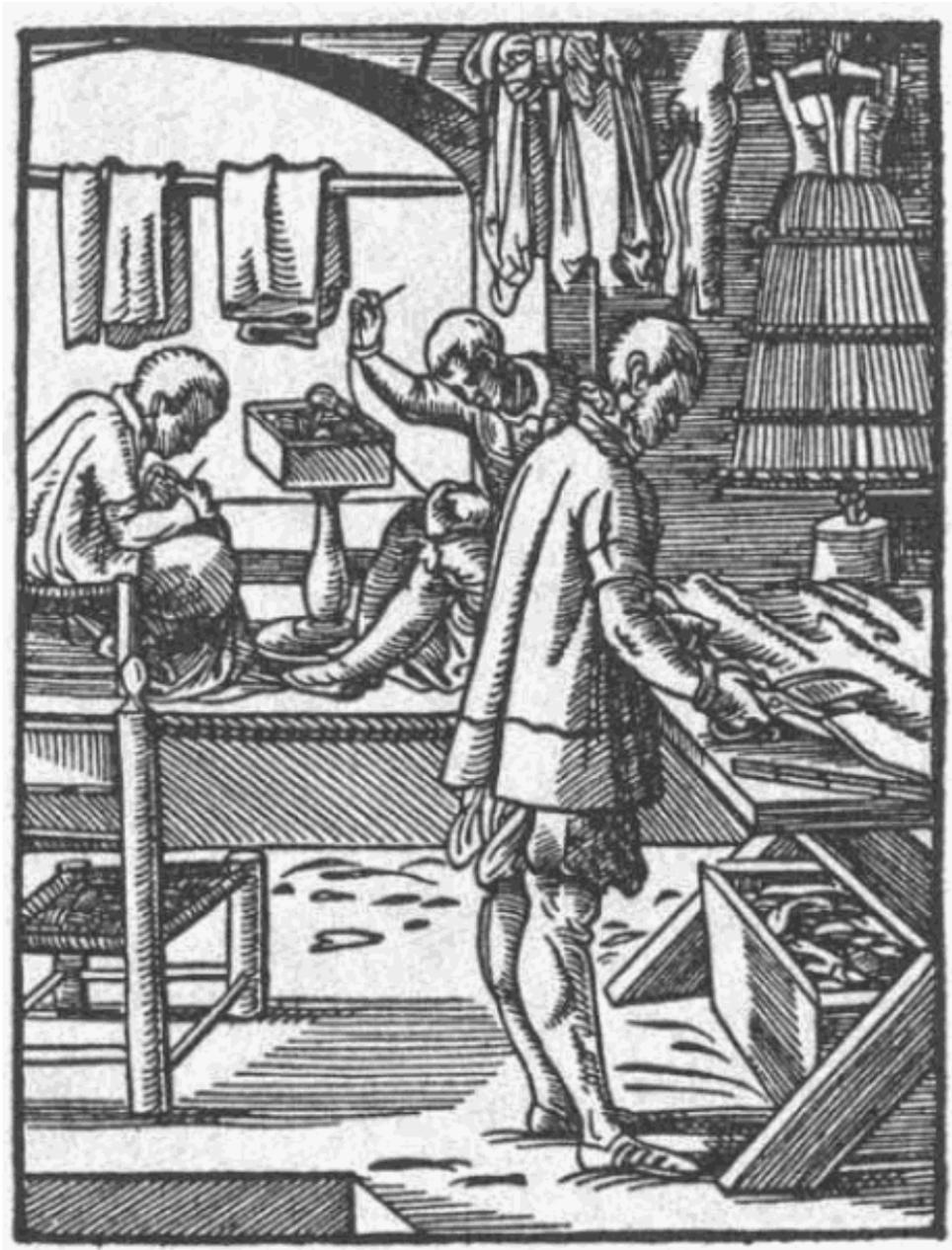
D. Reymond, tailleur au Chenit en 1722.

Habit de dragon payé par le Chenit et Bursins, 1750.

P. Rochat, tailleur au Lieu, 1731.

Dubail de Blemont, tailleur au Lieu, 1804.

Auguste Piguet, Vieux métier, 1999.



*Tailleurs et tailleuses.* — Les termes locaux de *cosandiers* et *cosandières* et leurs correspondants patois *cosandins* et *cosandines* cèdent peu à peu le pas devant les expressions prétendues plus distinguées. Les noms d'une dizaine de manieurs et manieuses d'aiguilles du XVIII<sup>e</sup> siècle ont laissé des traces. Tailleurs et tailleuses travaillaient chez le particulier à la *grande journée* ou journée nourrie. Le travail se rémunérait chichement. Elle était de 2 bz en 1773, de 2 ou 3 bz en 1780. Aussi, filles et femmes préféraient-elles se livrer à des métiers plus *gagnables* : lapidairerie ou horlogerie. Des tailleurs étrangers vinrent remplir les vides. *Georges Hoffmann*, maître tailleur, exerçait au Sentier en 1785. Un nommé *Dubail*, de Blamont, se fixa au Lieu un peu plus tard.

S'agissait-il de *vêtements d'uniforme* des dragons intercommunaux, il y avait intérêt à s'adresser à des tailleurs ou marchands d'habits militaires. Le Chenit eut ainsi à traiter avec un *Corboz*, de Lausanne, et un *Jaquet*, de Morges (1772).

Il fallut, à une époque imprécise, compter avec les *fripiers* des foires de Mouthe. Ils vendaient à bon compte toutes sortes de défroques d'ecclésiastiques, d'hommes de loi, de magistrats, de militaires, de cochers ou valets de bonnes maisons. Nos tailleurs et tailleuses s'ingéniaient à les rendre un peu moins baroques sur le dos des habitants de la Haute-Combe.

Les gens bien placés, magistrats ou autres, préféraient se faire habiller par les grands tailleurs des villes, à Rolle, et même à Genève. Tel fut le cas du secrétaire Golay.

Les *boutons* remplaçaient les agrafes. Il s'agissait le plus souvent de *moules* ou disques de bois recouverts d'étoffe. On utilisait

également des moules de laiton, d'étain, de cuir, voire d'argent pour les chemises. Les inventaires se chargent de nous renseigner à ce sujet.

Ils nous renseignent également sur les *tissus* utilisés par nos majeurs. Une étonnante diversité régnait. Il y aurait toute une brochure à écrire à ce sujet. Vers le milieu du siècle, on rencontre les tissus suivants dont la bonne moitié semble provenir de l'étranger :

Du verlandstin (?), du cordillas de Montauban, du gris d'épine de Bayonne, de la londres noire et mi-londres bleue, de la serge de Nîmes et de Londres, du droguet d'Angleterre, du camclot rayé de Bruxelles, de la popeline carronnée (?), de la polidaine (?), du croisé d'Angleterre, de la pierlate (?), de la dauphine (?), du velours, du rayé de Berne, de la soie jaune damassée, de la peluche (pour culotte d'homme), de l'écarlate, du taffetas à fleurs, du basin blanc (pour mantille à cape), de l'étamine musquée du Mans, de la finette grise et de la finette pressée, du satin fleurté et du satin rayé, de l'indienne de poisseau (?) pour cravate, de la mousseline (pour cravate également), de la ratine bleue, de la ratine de robon rouge, de la ratine à grive, de la miratine, de la bage rayée, de l'impériale verte, du crêpe des Indes.

Cette longue énumération nous permet de conclure que le luxe vestimentaire avait pénétré dans nos montagnes et qu'onques la vanité ne perdit ses droits !

### **Quels tailleurs pour la commune de l'Abbaye au début du XIXe siècle ?**

- 1801 Jean David Rochat, tailleur, Le Pont, a très peu travaillé
- 1814 Jean David Rochat, tailleur, l'Abbaye
- 1814 Abram Isaac feu Jean Jaques, tailleur, L'Abbaye
- 1815 Jean David Rochat, tailleur d'habits

En gros, à cette époque, dans toute la commune de l'Abbaye, il n'y eut guère plus de deux tailleurs.

### **Quels tailleurs pour la commune du Lieu aux XVIIIe et XIXe siècle ?**

- 1697 Abraham Meylan, tailleur
- 1706 Abram Meylan, tailleur et charpentier des Charbonnières
- 1735 Pierre Rochat, tailleur, 1740, 1744
- 1765 Pierre Meylan, tailleur

Le métier de tailleur disparaît de la commune dès cette date et ne réapparaît même pas au début du siècle suivant.

### **Quels tailleurs pour la commune du Chenit en 1799 ?**

Un seul, et celui-ci non originaire de la commune, mais du canton de Bâle. Il se nomme Bernard Schneider, demeure depuis dix ans dans la commune, né en 1767. Il avait donc 22 ans quand il est arrivé dans la commune.

Il ne fait pratiquement aucun doute que les tailleurs suivants, s'il y en eut, provinrent eux aussi de l'extérieur, le métier n'ayant pas eu apparemment beaucoup d'attrait pour les Combiens.

On découvre ainsi pour la commune du Lieu, encore qu'il faille faire attention de ne pas confondre les tailleurs d'habits et les tailleurs de pierre, les tailleurs suivants :

Les Charbonnières, Schindler Joseph, originaire du Grand Duché de Bade, tailleur, autorisé du 31 juillet 1850 au 31 décembre 1850. Celui-ci reviendra en 1851

Le Lieu, Biem Jean, originaire d'Appenzell, tailleur, autorisé pour 1852-1853.

Le Lieu, Ulringer Joseph, originaire de Zürich, tailleur, aut. Pour 1852-1853.

Le Lieu, Dostekel Jean-Rodolph, originaire d'Argovie, tailleur, autorisé pour 1853.

Le Lieu, Ritz Georges Henri, originaire de Rosche, tailleur, pour 1853.

Les Charbonnières, Moser Jean, originaire de Matter, Berne, tailleur, pour 1860.

Les Charbonnières, Zobel Kilian, originaire du Grand Duché de Bade, tailleur, pour 1856-1857.

En fait les tailleurs de pierre sont désignés de telle manière. Il se trouve donc que tous les précédents sont de réels tailleurs d'habits. Leur profusion étonne.

Le Lieu, Zyser (ou tout ce que l'on veut, tant ce nom a été écrit de manière hâtive) Louis, tailleur, originaire du canton de Berne, pour 1864-1865.

Le Lieu, Roth Bohz, Both... Blaise, originaire du Grand Duché de Bade, tailleur, pour 1865.

Le Lieu, Zyser Louis, originaire de Niedau, Berne, tailleur, pour 1865.

Les deux reviendront à différentes reprises. Il s'agit en fait de Ryser, écrit plus tard Rysen, et de Bohn. Ryser ainsi est encore présent en 1871-1872. Est dit tailleur d'habits pour une autorisation de 1872-1873. Revient en 73-74, 1875, 76-77. Le 2 janvier 1880, on le voit transférer ses pénates au Rocheray. Pour la commune du Lieu, sa trace se perd donc ici.

Ce qui n'est pas vrai, puisque le même réapparaît aux Charbonnières où il est en activité au moins en 1895-1896.

Ce sont-là nos dernières informations sur ce métier de tailleur en général, et sur le tailleur Ryser en particulier.